

**COMMUNIQUE DE PRESSE A L'OCCASION
DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU FEC**

SEANCE DU 30 MAI 2006

Le Conseil d'Administration du Fonds d'Equipeement Communal (FEC) s'est réuni le 30 Mai 2006 au siège du Ministère de l'Intérieur.

Au cours de cette réunion, le Conseil a passé en revue l'activité et a examiné les comptes de la banque au titre de l'exercice 2005. Le Conseil a également pris connaissance des actions et mesures que le FEC envisage d'entreprendre en vue d'améliorer ses services au profit des collectivités locales.

Ainsi, en termes d'activité, les décaissements, ont atteint 747 MDH, soit un niveau quasi similaire par rapport à celui atteint en 2004, tandis que les engagements de financement qui constituent l'indicateur de l'activité prévisionnelle ont atteint plus de 2 milliards de dirhams au titre de l'année 2005, soit plus que le double du niveau atteint en 2004. Ces engagements ont bénéficié à toutes les catégories de collectivités locales et dénotent du déclenchement d'une nouvelle dynamique de l'investissement local. De plus, cette dynamique a été renforcée par la suppression de la commission d'engagement ainsi que par la baisse des taux d'intérêt appliqués depuis le 1^{er} juillet 2005.

Ces indicateurs d'activité confirment la solidité financière du FEC qui a réalisé des bénéfices nets de 159,4 MDH et qui atteint un niveau de fonds propres de 1,223 milliard de dirhams, en augmentation de 15% par rapport à 2004. Cette croissance des fonds propres permettra d'élargir l'assise financière de l'institution en vue de faire face à des besoins de financements croissants des collectivités locales.

Le Conseil a approuvé les comptes de l'exercice, tels qu'ils ont été certifiés par les Commissaires aux Comptes, et a décidé d'affecter la totalité des bénéfices aux comptes de réserves.

En outre, le Conseil a enregistré avec satisfaction les actions entreprises en vue de réduire les arriérés et a encouragé le FEC à poursuivre les efforts nécessaires dans ce sens.

Le Conseil a approuvé le principe d'annulation des intérêts de retard dus par les Collectivités Locales sur la base de critères objectifs, rationnels et pragmatiques que le Comité de crédit du FEC définira.

Le Conseil a également pris acte avec satisfaction de la modulation des taux d'intérêts que le FEC mettra en œuvre à partir du 1^{er} Juillet 2006 permettant une baisse des taux allant jusqu'à 0,5%

Le Conseil a pris connaissance de l'état d'avancement et des premières conclusions encourageantes des premières opérations d'accompagnement des Collectivités Locales effectuées dans le cadre du Fonds d'Accompagnement des Collectivités Locales mis en place à cet effet.

Il encourage le FEC à s'impliquer d'avantage dans cette voie et a ainsi approuvé la nouvelle démarche du FEC visant le lancement d'une étude qui permettra d'approfondir l'approche d'accompagnement et de définir les types d'actions d'accompagnement à mettre en œuvre.